

RECU EN PREFECTURE

Le 13 novembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-217702943-20201110-00002950-02

Délibération n°2020.00095

Vie associative - Subvention de fonctionnement à l'Union nationale des retraités et des personnes âgées.

Séance du 10 novembre 2020

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 25

absents représentés : 3

absents non représentés : 5

L'an deux mille vingt, le 10 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 4 novembre, s'est réuni à A l'Atalante - rue Jean Vigo à 18 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GRÉUZAT, M. ABDELAZIZ MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Smain TAHAR, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Hélène BATHOSSE, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. William GALLÉ

ABSENTS REPRESENTÉS :

M. Malik GUEYE donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Catherine AMARI donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Zakarya ARBAOUI donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR

ABSENTS NON REPRESENTÉS :

M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Michael VAQUETA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Mélanie ZEDE

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2020.00095

Vie associative - Subvention de fonctionnement à l'Union nationale des retraités et des personnes âgées.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Luc MARION, Conseiller municipal, délégué aux seniors,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu la délibération portant adoption du budget primitif 2020,

Vu la délibération n°2020.00051 du 30 juin 2020 portant attribution de subventions de fonctionnement aux associations,

Considérant que le budget 2020 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations,

Considérant qu'il convient de procéder à la répartition de ces subventions,

Considérant que les associations participent au développement du territoire, créent du lien social, des solidarités et répondent à des besoins exprimés par les habitants,

Considérant qu'il convient d'attribuer des subventions à des associations ayant procédé à des demandes ultérieures à la première cession d'attribution,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Education du 21 octobre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 3 novembre 2020,

DELIBERE
A l'unanimité

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement à l'association suivante :

ASSOCIATION DE PERSONNES AGEES (chapitre 65, article 6574, fonction 61)	
UNRPA	726 €

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.